

Image not found or type unknown



Aide à la naturalisations

Par **Hassnaa 74**, le **29/05/2016** à **17:32**

Bonjour

Svpl j'ai des questions par rapport à la nationalité française,j'ai un extrait acte de naissance intégral légalisé ou consulat du France au Maroc de 2009est ce que est encore valable,et le casier judiciaire il faut aussi que ce soit égalise aussi,est examens TCF est obligatoire même si j'ai attestation scolarité, est le papier de bienvenue en France est ce que je mets original ou photocopie,aider moi svpl merci